

OMPI



WO/AC/5/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 20 juillet 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITE D'AUDIT DE L'OMPI

Cinquième réunion
Genève, 9 – 12 juillet 2007

RAPPORT

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité d'audit") a tenu sa cinquième session du 9 au 12 juillet 2007. Étaient présents MM. Khalil Issa Othman (président), Pieter Zevenbergen (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Gian Piero Roz et Igor Shcherbak.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (annexe I).
3. Le comité d'audit a été informé par MM. Drage et Roz des résultats de la réunion du Groupe de travail du Comité du programme et budget, tenue le 27 avril 2007, concernant l'examen du mandat du comité d'audit; par ailleurs, le président lui a rendu compte d'une réunion, tenue le 25 juin 2007, entre des membres du comité d'audit (le président et MM. Drage et Roz) et le Comité directeur interne chargé du projet d'évaluation bureau par bureau ainsi que de la onzième session du Comité du programme et budget, tenue du 25 au 28 juin 2007.
4. Le comité d'audit a été saisi d'un rapport d'audit informatique, daté du 15 février 2007, établi par le vérificateur externe des comptes, qu'il examinera lors d'une session future.
5. Un membre du comité d'audit a participé à une séance d'information du Groupe de Genève par les organes de supervision de l'ONU, de l'OMM et de l'OMPI sur les comités d'audit de ces organisations. Le comité d'audit apprécierait des séances d'information de ce type avec d'autres groupes d'États membres.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : projet relatif à la nouvelle construction

6. Les documents ci-après ont été communiqués au comité d'audit par le Secrétariat de l'OMPI :

- Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, établi le 21 juin 2007 par M. Petit, président, et Mme Boutillon, secrétaire, du Comité de la construction;
- WO/PBC/11/13 : "Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction", diffusé le 12 juin 2007 par le Secrétariat de l'OMPI en vue de la onzième session du Comité du programme et budget (25 – 29 juin 2007);
- Charte du projet relatif à la nouvelle construction, cinquième version, établie le 20 juin 2007 par M. Petit et Mme Boutillon;
- Charte du projet relatif à la nouvelle construction, indiquant les modifications apportées dans la cinquième version par rapport à la quatrième, établie le 20 juin 2007 par M. Petit et Mme Boutillon;
- le registre des risques de l'OMPI daté du 20 juin 2007, établi par M. Petit et Mme Boutillon;
- le registre des risques du pilote daté du 5 juin 2007, établi par Burckhardt+Partner SA (le pilote);
- des rapports mensuels établis par le pilote pour mars, avril et mai 2007; et
- un rapport d'audit détaillé sur le projet relatif à la nouvelle construction, daté du 18 avril 2007, établi par le pilote (original en français et traduction en anglais établie par l'OMPI).

7. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement au comité par M. Petit et Mme Boutillon, ainsi que par M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, et M. Jean-Noël Alaterre, directeur adjoint du projet de Burckhardt+Partner SA (le pilote).

8. Le comité d'audit recommande

- a) que les dépenses de sécurisation afférentes au nouveau bâtiment fassent l'objet d'une présentation budgétaire détaillée, assortie de propositions quant aux sources de financement;
- b) que le Secrétariat établisse un budget analytique consolidé du nouveau bâtiment, incluant les coûts annexes concernant la sécurité, le financement, des provisions pour renforcement d'effectif et autres aléas, ainsi que toutes les dépenses liées aux contrats et à la sous-traitance;
- c) que le Secrétariat prenne en compte, dans la négociation du prêt destiné à financer le nouveau bâtiment, les éventuels frais financiers encourus entre la date de conclusion d'un accord ayant valeur de contrat contraignant avec la ou les banques concernées et la date effective de mise à disposition des fonds;
- d) que le Secrétariat et le pilote définissent les procédures voulues pour un suivi, une mise à jour et une surveillance dynamiques des registres des risques, ainsi qu'un mécanisme permettant de signaler à toutes les parties concernées les problèmes éventuellement rencontrés, ou les changements apportés dans le calendrier du projet.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : étude bureau par bureau

9. Les documents ci-après ont été communiqués au comité d'audit par le Secrétariat de l'OMPI :

- WO/PBC/11/14 : "Rapport sur l'état d'avancement du projet d'évaluation bureau par bureau" (11 juin 2007), établi par le Secrétariat de l'OMPI pour la onzième session du Comité du programme et budget, 25 – 28 juin 2007;
- Rapport final sur le projet d'évaluation bureau par bureau, établi par PricewaterhouseCoopers (PwC), daté du 28 juin 2007; et
- Stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines – rapport préliminaire (non daté).

10. En juin 2007, le président et deux membres du comité d'audit ont eu à deux reprises des entretiens informels avec le Comité directeur interne chargé du projet (comité directeur) au sujet du projet de rapport final disponible à ce moment-là. Ils ont discuté avec le comité directeur la suite que le Secrétariat allait donner au rapport.

11. Le comité d'audit a reçu de MM. Richard Golding et Kevin Delany, associés du cabinet PwC, et, séparément, de M. Francis Gurry, vice-directeur général et président du Comité directeur interne chargé du projet, des informations sur le projet d'évaluation bureau par bureau. Des membres du comité directeur étaient présents.

12. Le comité d'audit a examiné différents aspects du contenu du rapport final avec les représentants de PwC et, séparément, avec les représentants du comité directeur.

13. Le 10 juillet 2007, le comité directeur a communiqué au comité d'audit un document contenant ses observations préliminaires sur le rapport final de PwC. Le comité d'audit compte que le Secrétariat formulera des observations officielles sur le rapport de PwC pour le 10 août 2007, comme le comité directeur en est convenu lors des discussions à ce propos avec le comité d'audit.

14. Les opinions et recommandations du comité d'audit seront soumises au Comité du programme et budget à sa session de septembre 2007.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : audit et supervision internes

15. Les documents ci-après ont été communiqués au comité d'audit par le Secrétariat de l'OMPI :

- un rapport trimestriel succinct d'activité et de situation de la Division de l'audit et de la supervision internes, daté de juin 2007;
- un projet de stratégie d'audit interne pour l'OMPI;
- un projet de plan annuel détaillé d'audit interne pour 2007 portant sur la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007;
- une approche de l'audit interne concernant le projet relatif à la nouvelle construction;
- le programme d'audit pour l'examen des registres des risques établis par l'OMPI en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction; et
- une liste provisoire de recommandations relatives à la supervision avec état d'avancement de la mise en œuvre, datée du 1^{er} juillet 2007.

16. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement par M. Nicholas Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes.

17. Conclusions :

- a) Le comité d'audit s'est interrogé sur la suite effective donnée à ses recommandations précédentes, en particulier celles formulées à sa quatrième session, en mars 2007;
- b) le comité d'audit reste préoccupé de la situation des effectifs de la Division de l'audit et de la supervision internes. Un vérificateur principal des comptes a été recruté, un administrateur principal chargé de l'évaluation part et le recrutement d'un enquêteur est en cours;
- c) aucun plan n'est en place pour 2007 énonçant les objectifs, les priorités et les ressources nécessaires en matière d'audit, d'inspection, d'investigation et d'évaluation. Il n'y a pas non plus de manuel de l'investigation et de l'inspection;
- d) le système de suivi, en particulier pour ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations des organes de supervision, reste lacunaire; et
- e) le comité s'est félicité de l'initiative du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes consistant à examiner les registres des risques concernant le projet relatif à la nouvelle construction et à lui faire rapport à ce sujet

18. Le comité d'audit recommande

- a) que la Division de l'audit et de la supervision internes et le Secrétariat de l'OMPI intensifient le processus de recrutement afin de pourvoir les postes vacants;
- b) que les États membres approuvent la demande du Secrétariat tendant à pourvoir les postes supplémentaires prévus dans le projet de programme et budget pour 2008-2009;
- c) comme il l'avait recommandé à sa précédente session, que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes commence à élaborer une approche stratégique et justifie ses projets pour 2007 et 2008, en fixant les objectifs, les priorités et les besoins en ressources nécessaires;
- d) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes entreprenne l'élaboration de manuels de l'investigation et de l'inspection;
- e) que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes soit habilité à faire appel à des compétences extérieures nécessaires d'urgence en utilisant les fonds disponibles dégagés sur les postes vacants;
- f) que le système de suivi des recommandations en matière de supervision comporte des critères de conformité, assortis de dates. La responsabilité des chefs de programme dans l'application des recommandations qui les concernent est soulignée; et
- g) que tous les documents émanant de la Division de l'audit et de la supervision internes soient numérotés, datés et portent le nom de leur auteur.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : suite donnée à l'examen par le Groupe de travail du Comité du programme et budget des points suivants : a) examen du mandat du Comité d'audit de l'OMPI et b) examen de la Charte de l'audit interne de l'OMPI

19. Les documents ci-après ont été communiqués au comité d'audit par le Secrétariat de l'OMPI :

- WO/PBC/WG/06/2 : Rapport du Groupe de travail du Comité du programme et budget, 14 décembre 2006 (annexe III – Déclaration du vice-président relative au mandat du Comité d'audit de l'OMPI; annexe IV – Déclaration du vice-président relative à la Charte de l'audit interne);
- WO/PBC/WG/07/2 : “Informations générales”, document établi pour le Groupe de travail du Comité du programme et budget, 27 avril 2007;
- WO/PBC/WG/07/3 : rapport du Groupe de travail du Comité du programme et budget, 27 avril 2007; et
- projet de document, daté du 11 juillet 2007, indiquant les modifications que le Secrétariat de l'OMPI et le Comité d'audit de l'OMPI proposent d'apporter à la Charte de l'audit interne de l'OMPI, qui sera soumis au Groupe de travail du Comité du programme et budget le 10 septembre 2007 (document WO/PBC/WG/2/07/2).

a) Examen du mandat du Comité d'audit de l'OMPI

20. Comme l'a décidé l'Assemblée générale à sa quarante et unième session (document A/41/10), le comité d'audit a poursuivi l'examen de son propre mandat. Il l'a fait en prenant dûment en considération, en particulier, les observations et suggestions formulées par des États membres à la réunion du Groupe de travail du Comité du programme et budget qui s'est tenue le 27 avril 2007.

21. Le projet de mandat révisé sera distribué aux États membres en temps voulu pour les réunions de septembre 2007 du Groupe de travail du Comité du programme et budget et du Comité du programme et budget lui-même.

b) Examen de la Charte de l'audit interne de l'OMPI

22. Des informations et explications supplémentaires ont été données oralement par M. Nicholas Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes.

23. Le comité d'audit a pris note du fait que ses précédentes recommandations, qui avaient été présentées au Groupe de travail du Comité du programme et budget le 14 décembre 2006 (document WO/PBC/WG/06/2), figuraient toutes dans le projet de document, daté du 11 juillet.

24. Le comité d'audit recommande que ce projet de texte soit soumis aux États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : projet de règlement financier de l'OMPI et de règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI

25. Le document suivant a été communiqué au comité d'audit par le Secrétariat de l'OMPI :

- WO/PBC/11/8 : Révision du règlement financier et du règlement d'exécution du règlement financier, document établi par le Secrétariat pour la onzième session du Comité du programme et budget, 25-29 juin 2007.

26. Le comité d'audit a relevé que le document WO/PBC/11/8 comportait plusieurs modifications par rapport à la version qu'il avait examinée en détail à sa quatrième réunion, en mars 2007. Il a donc demandé au Secrétariat de lui fournir une liste des modifications accompagnée d'explications sur les raisons de ces modifications.

27. Sous réserve qu'il ait reçu cette liste, le comité d'audit entreprendra un examen approfondi du document WO/PBC/11/8 à sa prochaine réunion.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : achats

28. Les documents ci-après ont été communiqués au comité :

- Rapport sur les activités d'achat en 2006, daté du 21 février 2007, établi par la Division des achats et des contrats;
- Manuel des achats de l'OMPI, version n° v.2006.02, publié le 23 août 2006;
- Ordre de service n° 21/2006 Rev. – Achats et passation de marchés – principes généraux, cadre institutionnel et procédures, publié le 23 août 2006; et
- un diagramme du processus de passation de marchés, version n° 0.6, daté du 9 juillet 2007.

29. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement par M. Philippe Petit, vice-directeur général et président du Comité d'examen des contrats, M. Jaime Sevilla, directeur de la Division des achats et des contrats et M. Giorgio Fraternali, directeur adjoint de cette division et chef de la Section de l'évaluation et de l'administration des contrats.

30. Au cours de la réunion, le comité a recommandé que les informations figurant dans les paragraphes ci-après du Manuel des achats soient revues et corrigées :

- paragraphe 49 : le renvoi au paragraphe 4.2.2;
- paragraphe 62 : donner des indications complètes sur les procédures d'approbation lorsque l'engagement excède 100 000 francs suisses; et
- paragraphe 71 : dans le cas où l'institution pilote doit signer un contrat au nom du Secrétariat dans le cadre d'une opération d'achat conjointe, il conviendrait d'obtenir l'avis du conseiller juridique du Secrétariat avant exécution.

31. Le comité a pris note du fait que le Secrétariat avait fondé son projet de manuel des achats sur l'ordre de service n° 21/2006 Rev. et d'autres modèles des Nations Unies.

32. Le comité a pris note des explications fournies par le Secrétariat au sujet du mode de sollicitation, du seuil pour la procédure d'appel d'offres et des clauses prévoyant des dérogations (paragraphe 62 et 63 du manuel).

33. Le comité a relevé que les procédures de désignation d'institutions financières chargées des transactions du Secrétariat ne faisaient pas normalement l'objet d'une mise en concurrence. Il a toutefois été informé que, dans le cas du prêt destiné à financer la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI, une procédure d'appel d'offre international ouvert avait été engagée et était en cours.

34. Le comité a été informé qu'aucun registre des risques n'avait encore été établi en ce qui concerne les activités d'achat et que l'on attendait pour ce faire le rapport de l'auditeur interne sur l'examen de la procédure d'achat effectué en juin-juillet 2007. Un registre des risques a cependant été établi en ce qui concerne la passation de marchés pour la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI.

35. Le comité recommande

- a) que la Division de l'audit et de la supervision internes surveille l'application effective des dispositions du manuel dans la procédure d'achat;
- b) que la Division des achats tienne une liste de toutes les dérogations;
- c) que les procédures normales de mise en concurrence s'appliquent pour la sélection des institutions financières auxquelles l'Organisation fait appel; et
- d) qu'un registre des risques soit établi en ce qui concerne les activités d'achat et qu'un cadre soit défini pour la gestion des risques identifiés.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : questions diverses

36. La prochaine session du comité d'audit se tiendra du 3 au 5 septembre 2007.

37. Sous réserve d'un complément d'examen par le comité d'audit, le projet d'ordre du jour de la session de septembre 2007 devrait comprendre les points suivants :

1. Étude bureau par bureau
2. Audit et supervision internes
3. Mandat du Comité d'audit de l'OMPI
4. Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier
5. Questions diverses

[L'annexe suit]

OMPI



WO/AC/5/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 9 juillet 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE D'AUDIT DE L'OMPI

Cinquième réunion
Genève, 9 – 12 juillet 2007

ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Projet relatif à la nouvelle construction
2. Étude bureau par bureau
3. Audit et supervision internes
4. Suite donnée à l'examen par le Groupe de travail du Comité du programme et budget
 - a) examen du mandat du Comité d'audit de l'OMPI
 - b) examen de la Charte de l'audit interne
5. Projet de règlement financier de l'OMPI et de règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI
6. Achats
7. Questions diverses

[Fin de l'annexe et du document]